



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 14 août 2024

Au Conseil communal de Saint-Prex

Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 08/06.2024
Demande d'un crédit d'études de Fr. 1'390'900.00 pour financer la sécurisation, ainsi que
l'entretien et la mise aux normes du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 25 juin 2024 en présence de Monsieur Stéphane Porzi, Syndic, de Madame Anouk Gäumann et de Monsieur Anthony Hennard, municipaux ainsi que de Monsieur Jean-Yves Thévoz, boursier. Ils ont répondu à nos diverses questions lors de cette séance ce dont nous les remercions.

La Commission des Finances a pu siéger au complet lors de cette séance.

Ne se penchant que sur les aspects financiers du préavis, la Commission des finances juge à l'unanimité qu'il se justifie d'allouer les montants demandés sous réserve des options retenues par la Commission ad hoc, comme indiqué dans le préavis.

Ceci étant précisé, la Commission des finances vous invite dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal n°08/06.2024
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la sécurisation, ainsi que l'entretien et la mise aux normes du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin,
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale maximale de Fr. 1'390'900.00,
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Pour la Commission des Finances :

Nicolas Cottier, Pdt